

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 29 octobre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, M. Jean-Paul MORGEN, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Marc LAUDIE, M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Guy BARRALON,

Absents : M. Michel GARCIA, M. Jacques BARB, M. Gilles COURBOT

Secrétaire de séance : M. Christophe MOMPOINT

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de la séance du 01/10/2010
- 2 - Finances - décision modificative
- 3 - Forêts: affouage
- 4 - Forêts: opération un enfant-un arbre
- 5 - CAF: financement extra et périscolaire, proposition de motion
- 6 - Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint. Il demande aux élus s'ils ont des questions et informations diverses à inscrire en dehors de quelques informations que lui-même apportera.

1 Approbation PV de la séance du 1er octobre 2010

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2010.

M. Norbert JOMARD, fait remarquer que le compte-rendu de la dernière séance, a été adressé (par mail) tardivement aux élus.

2 Finances - décision modificative

M. le Maire informe les élus que la somme votée au budget au chapitre 65 intitulé « autres charges de gestion courante » pour un montant de 60 307,00 € n'est pas suffisante pour boucler la fin d'année, le solde de ce chapitre est à ce jour de 1 135,89 €.

Il signale que :

- le solde de l'article 6535 «formation» est de – 1 199,86 €,

suite à la mise en place des équipements informatiques opération selon la convention « Ecole Numérique Rurale », la partie formation était comprise avec l'achat du matériel budgétisé en investissement, la trésorerie demande que cette formation soit imputée en fonctionnement.

- le solde de l'article 6554 « contributions aux organismes de regroupement » est de – 3 167,68 €, cette différence par rapport au budget prévu provient essentiellement de la participation financière du syndicat intercommunal de la Baroche pour l'école maternelle, le nombre d'enfants pour l'année scolaire 2009/2010 est inconnu au moment de l'élaboration du budget, ce nombre est passé de 32 enfants contre 23 l'année précédente.

Après une étude rapide du budget, il est rappelé que cette modification ne met pas en péril le budget communal, étant donné que ces dépenses supplémentaires sont déjà absorbées par l'excédent des recettes 2010.

Le Maire propose au Conseil de réajuster ces chiffres en inscrivant au chapitre 65

- à l'article 6535 intitulé formation 1 199,86 €

- à l'article 6554 intitulé contributions aux organismes de regroupement + 3 167,68 € soit un budget total à cet article de 39 667,68 €

représentant ainsi un total de 64 674,54 € au chapitre 65 et un total fonctionnement de 377 056,54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire au budget communal

- à l'article 6535 un montant de 1 199,86 €

- à l'article 6554 d'ajouter un montant de 3 167,68 €

3 Forêt : affouage

M. le Maire laisse la parole à M. Norbert JOMARD, rapporteur de la commission « Forêt » qui présente les opérations réalisées et prévues avec les services de l'Office National des Forêts.

Il rappelle :

- que la coupe prévue sur la parcelle 20 à Fontaine et mise ne vente par adjudication en 2009 n'avait pas trouvé d'acquéreur.

- Sur l'exercice 2010, le programme prévoyait des coupes dans les parcelles 19 et 21 à Fontaine.

Lors de la deuxième vente par adjudication en octobre 2010 tous les articles sur les parcelles 19,20 et 21 sont vendus en totalité pour un montant total de 8800 €.

Par délibération approuvée, le Conseil avait décidé de vendre ces coupes pour l'ensemble des parcelles concernées, sur pied en futaie affouagère pour les arbres susceptibles de fournir des grumes (houppiers réservés aux affouagistes), de partager non façonné aux affouagistes les bois de chauffage (brins griffés).

Cependant, les volumes étant importants, il est préférable de limiter le prochain affouage de cet hiver aux seuls houppiers et aux quelques brins se trouvant sur les voies de vidange des parcelles 19,20 et 21 représentant un volume 200 m³ composé d'environ 140m³ de chêne et 60m³ de hêtre.

Les autres brins griffés ainsi que le lot non attribué sur la parcelle 20 lors du dernier affouage feront l'objet d'un autre affouage pour environ 200m³ également, pour l'hiver prochain.

Comme les années précédentes, des lots seront constitués en fonction du nombre d'affouagistes et attribués par tirage au sort.

Le planning suivant est établi en fonction des dates de coupes par l'acquéreur (prévu 15/12/2010 + éventuellement prolongation de 2 mois :

→ le 18 décembre 2010 à 10h. Réunion de lancement avec les affouagistes

→ fin mars, fin d'abattage

→ vidange : fin juillet 2011

La commission propose de vendre le bois aux affouagistes à 7€ le stère (rappel prix des deux dernières années 5€/le stère)

La commission signale que si les affouagistes ne respectent pas les consignes il n'y aura plus d'affouage les prochaines années. Il est rappelé que les services de l'ONF sont en mesure de réclamer des dédommagements en cas de non respect des consignes, notamment pour dégradation des chemins etc..)

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le prix du stère fixé à 7€ aux affouagistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 7€ le stère aux affouagistes.

La commission propose de renouveler l'opération un enfant un arbre, qui s'est déroulée lors du dernier trimestre 2009 avec les services de l'ONF. La date retenue pour cette année est fixée au samedi 13 novembre, rendez-vous à l'ancienne carrière du Bromont à 10h00 devant la barrière, un agent de l'ONF sera sur place avec les enfants. La classe de Mme JECKER (directrice de l'école) participera à cette opération avec 24 élèves de cm1/cm2.

Pour cette opération 30 plans sont prévus à savoir : 10 tilleuls, 10 alisiers, 10 érables champêtres. Un traitement mécanique a été réalisé, il reste à préparer les potets, poser les tuteurs et à dégager, aérer les plants de l'année dernière. Un sylviculteur passera poser des filets protecteurs peu de temps après la plantation.

Le coût de cette opération effectuée par les services de l'ONF est fixée à 402,50 € (broyage,

dégagement, des préparations pour les potets, plants et filets protecteurs).

Il est rappelé que l'an passé 29 plants ont repris vigueur sur 30.

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler cette opération au prix de 402 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler cette opération intitulée 1 enfant 1 arbre avec les services de l'ONF pour 402 € HT.

4 CAF: financement extra et périscolaire, proposition de motion

M. le Maire fait part au Conseil du courrier qu'il vient de recevoir de l'association Les Francas concernant le financement extra et périscolaire par les services de la CAF. La prestation de service ne couvrira plus le temps du repas (environ 30 minutes) ni le temps de transport, les journées seront payées à une hauteur maximum de 8 heures, même si le temps d'accueil est supérieur.

M. Hubert PELLETEY, responsable des services périscolaires rappelle au Conseil municipal, que la CAF incitait fortement les communes à créer et développer des accueils pour améliorer la qualité de vie des enfants lors de ces services périscolaires. Et maintenant à compter de janvier 2011, ces réductions particulières font partie d'un désengagement général, les communes devront supporter entièrement ces frais (encadrement des enfants par du personnel spécialisé).

Devant la diminution des prestations CAF pour les accueils de loisirs, l'association les Francas propose une motion de soutien demandant à la Caisse Nationale d'Allocations familiales de revoir ses critères de reversement des cotisations sociales, pour garantir la mise en place de loisirs éducatifs de qualité.

M. le Maire, propose au Conseil, de déposer une motion de soutien pour préserver le financement de prestation de service sur l'ensemble de temps d'accueils d'enfants, à soumettre à la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une motion auprès de la CAF.

5 Questions et informations diverses

M. le Maire rappelle le calendrier des échéances pour les cérémonies :

- 11 novembre : 11 heures devant le monument
- Repas de Noël des anciens : le 12 décembre (à 11h. pour la mise en place)
- Noël des enfants : 18/12 à 14h.
- vœux de la municipalité (le 15 janvier 2011)
- inauguration du carrefour à feux : avec les personnalités, personnes sollicitées pour les aides financières, les entreprises, ... date à définir.

La séance est levée à 21 h 25 mn

M. le maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations Ce registre peut être consulté en mairie
